

# TOUS CAP' CENTRE

N°8 DÉCEMBRE 2018 LE MAGAZINE DE VOTRE CAPEB REGIONALE

PLEIN PHARE SUR

## LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE OU COMMENT PRENDRE LE VIRAGE DU DIGITAL ?

### DOSSIER SPÉCIAL

P4/5/6/7



### ENTREPRISES

P8/9/10/11

### EN APPARTÉ

P12/13/14

### EMPLOI / FORMATION

P15/16



### DIALOGUE SOCIAL

P17/18



**Être un pro du BTP,  
ça ne s'improvise pas...  
Pour l'assurance,  
c'est pareil.**



**Les solutions d'assurances 100 % artisans**  
[www.probtp.com/artisans](http://www.probtp.com/artisans) • 04 92 13 52 10



## ROCKCLUB

Récompense votre fidélité

### Rejoignez le club !

- Promotions exclusives
- Les nouveautés en avant-première
- Une boutique cadeaux pour récompenser votre fidélité

À TOUT DE SUITE SUR  
**rockclub.fr**  
Accès et adhésion gratuits



# SOM MAIRE



→ Fin de chantier : une nouvelle com' CAPEB pour notre région P4



### DOSSIER SPÉCIAL

- Plein phare sur les enjeux du numérique
- Des outils simples et efficaces pour passer le cap et amorcer le virage



### ENTREPRISES

- Prime-énergie-edf.fr : le dispositif CEE en ligne
- OPPBTP, vous simplifie la prévention en quelques clics
- Les sites et les applis qui font gagner du temps et de l'argent !



### EN APPARTÉ

- France Num entre en action dans les TPE P12
- Dématérialisation : en route vers l'aventure P12
- FAQ sur le prélèvement à la source P13
- Le site lebatimentartisanal.com fait peau neuve P14
- Defi-bat.com : une action numérique pour la renovation P14

### EMPLOI/FORMATION

- CAPEB Centre mène l'enquête (en ligne) P15
- La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » P16
- « maresourceRH » un portail pour aider les TPE-PME dans la gestion de leur personnel P16

### DIALOGUE SOCIAL

- Nouveau : le livret d'accueil un outil RH digital P17
- Les grilles de salaires P18

→ Publication : Yannick Seckin

→ Partenaires/annonceurs : Estelle Boëdec

→ Rédactionnel : EDF, OPPBTP, DOM, UZIN, U2P Centre-Val de Loire, Capeb Centre-Val de Loire, Rockwool, Direccte Centre-Val de Loire

→ Crédit graphique : Com' sur un nuage

→ Crédits photos : Fotolia

# FIN DE CHANTIER UNE NOUVELLE COM' CAPEB POUR NOTRE REGION !

**E**n 2018, il a été décidé de moderniser et harmoniser la charte graphique de notre région. Effectivement, il était essentiel de consolider l'image de notre réseau CAPEB Centre-Val de Loire et d'adapter nos supports aux nouvelles technologies et canaux de diffusion.

Chose faite ! Après quelques mois de travail et de discussions, le « chantier » est désormais terminé. Vous allez découvrir régulièrement nos nouveaux supports de communication. Tout d'abord vous avez entre les mains la dernière version de Cap'centre 2018, colorée et aérée avec des thématiques d'actualité comme la transformation numérique dans le BTP.

Puis, dès le mois de mois de janvier, vous recevrez une newsletter départementale mensuelle intitulée Cap'News qui remplacera la revue Cap'Infos. Elle synthétisera des informations essentielles de différents domaines c'est-à-dire du social, du juridique, du fiscal. Elle vous annoncera également des chiffres importants mais

surtout, elle vous informera de l'actualité départementale pour être au plus proche de vos entreprises !

Pour en découvrir plus, ouvrez l'œil et suivez-nous sur nos sites internet et Facebook !

→ Tous CAP'avec NOUS !



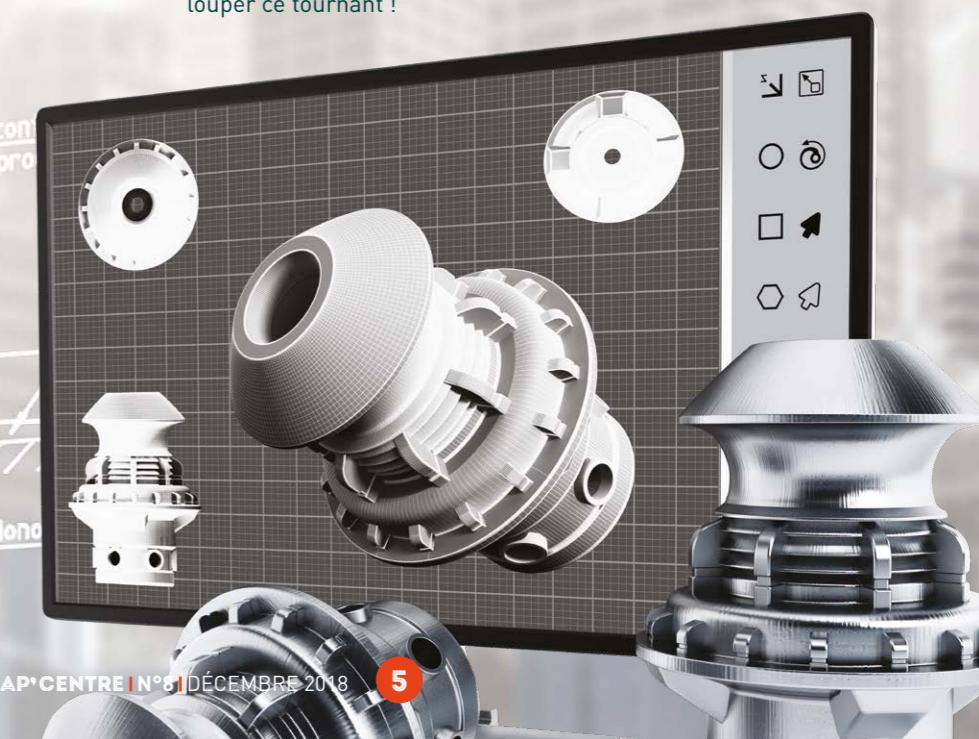
## PLEIN PHARE SUR LES ENJEUX DU NUMERIQUE OU COMMENT PRENDRE LE VIRAGE DU DIGITAL ?

À l'heure où les marchés se transforment, les méthodes d'échanges évoluent, la dématérialisation progresse et le digital se déploie dans tous les secteurs, celui du BTP s'approprie plus lentement les nouvelles technologies.

Pourtant, le numérique est une opportunité pour développer son activité, gagner en compétences comme en compétitivité. Au travers du dossier spécial et des différents articles, les artisans vont pouvoir découvrir que le virage du numérique n'est pas si complexe.

Par exemple, chacun s'empare quotidiennement des nouvelles technologies sans en avoir conscience, dans la vie privée comme professionnelle, en utilisant son smartphone pour consulter ses mails ou ses comptes bancaires.

Alors pourquoi ne pas aller plus loin et s'emparer d'autres outils ou technologies pour progresser rapidement et ne pas louper ce tournant !



# DES OUTILS SIMPLES ET EFFICACES POUR PASSER LE CAP ET AMORCER LE VIRAGE

**Le digital en chiffres c'est :**

**50%**

des artisans du bâtiment ont un site internet

**et 38%**

utilisent les réseaux sociaux dans le cadre professionnel



**L**es technologies numériques sont nombreuses et se développent vite dans le monde actuel. Les entreprises artisanales doivent s'approprier certaines d'entre-elles et les mettre en application sans perdre de temps.

## 1- Les outils pour se développer

### QUELS BÉNÉFICES POUR LES ENTREPRISES ARTISANALES ?

Les entreprises peuvent tirer quelques bénéfices de ces nouvelles technologies c'est-à-dire :

- accroître leur visibilité via le net et les réseaux sociaux et ainsi se démarquer de la concurrence,
- faciliter le contact et capter de nouveaux clients,
- favoriser la gestion administrative et comptable de l'entreprise,
- développer leur productivité et accéder à de nouveaux marchés comme celui des appels d'offres.

### COMMENT ENTRER DANS L'ÈRE DIGITALE ?

Rentrer dans l'univers du digital n'est pas insurmontable, il suffit de faire les bons choix stratégiques et de s'entourer de professionnels compétents. Voici 3 exemples de solutions simples et fondamentales pour franchir le cap.

#### 1 Acquérir un logiciel de gestion

Afin de gagner du temps, d'améliorer la gestion administrative et commerciale de l'entreprise, il est indispensable d'utiliser un logiciel de gestion (certifié et adapté). Celui-ci permettra d'automatiser certaines activités comme la réalisation de devis et factures, de simplifier la comptabilité, de planifier et de suivre les chantiers, etc... Une dépense à prévoir dans son budget prévisionnel !

#### 2 Concevoir un site vitrine

Avoir un site vitrine c'est la nouvelle carte de visite de l'entreprise. Pourquoi ? Aujourd'hui, le 1<sup>er</sup> réflexe du client potentiel pour rechercher un artisan est de surfer sur internet et se renseigner sur

son savoir-faire (s'il est recommandé par le bouche à oreille). Ce site doit être conçu et réfléchi pour capter le futur client.

Quelques conseils à appliquer :

- choisir son nom de domaine (ou nom du site) de façon judicieuse,
- l'ergonomie du site doit être claire et efficace. 5 ou 6 onglets présentant les solutions et compétences, les réalisations avec des photos, les coordonnées et un formulaire de contact,
- une adresse email en concordance avec le nom du site ([contact@nomentreprise.fr](mailto:contact@nomentreprise.fr)),
- une mise à jour régulière du site.

Pour sa réalisation, il est nécessaire de faire appel à un prestataire de service compétent dans ce domaine.

#### 3 Créer une communauté



#### sur les réseaux sociaux

Aujourd'hui les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn) sont des canaux de communication puissants et peu onéreux. Par leurs biais, les entreprises atteignent de nouveaux clients qu'elles ne pourraient pas capter de façon classique. Effectivement les posts (vidéo, photos, etc...) mettent en lumière de nouveaux produits, services et tiennent informés les internautes de l'actualité/activité. Cependant il est nécessaire de les alimenter de manière régulière afin de se distinguer des concurrents et d'élargir sa communauté.

Pour l'artisan, la démarche est facilement accessible, il suffit de créer une page/un compte gratuitement sur le réseau social souhaité.

Cet article met en avant quelques outils pour s'ouvrir au monde du numérique mais suivant les besoins de l'entreprise, d'autres outils peuvent être identifiés : les plateformes numériques, emailing, newsletters, etc... Un fait est certain aujourd'hui pour gagner en productivité et capter de nouveaux clients : le secteur du bâtiment doit s'ouvrir aux nouvelles technologies et canaux de communication.

## 2- Les outils pour s'ouvrir au marché

### LE BIM

Le BIM (Building Information Modeling ou Bâtiments Informations Modélisées) est une méthode moderne de travail collaboratif, qui regroupe tous les acteurs d'un chantier autour d'un projet de construction.

Le BIM permet de visualiser virtuellement un bâtiment avant sa construction. Cette représentation est nommée : maquette numérique.



Cette nouvelle technologie comporte de nombreux avantages pour les artisans : en particulier un gain de temps, de productivité et d'efficacité. Pourquoi ?

Car la visualisation préalable des travaux à travers cette maquette virtuelle partagée permet dès le début du projet d'aider les clients à mieux cerner leurs attentes, à éviter les incompréhensions et à accepter le devis.

Par ailleurs, elle permet d'informer tous les intervenants du chantier des modifications réalisées en amont ou en aval du chantier. Elle prévient ainsi les conflits (clients et/ou artisans), anticipe certaines contraintes techniques et optimise même les performances énergétiques du bâtiment. Elle peut aussi éviter l'allongement des délais d'exécution et par conséquent l'augmentation des coûts.

Pour conclure, Le BIM apportera à TOUTES les entreprises (quelle que soit leur taille) des opportunités de marchés et de développement.

Pour en savoir plus, la CAPEB a réalisé une animation vidéo qui explique simplement le fonctionnement du BIM et présente ses multiples intérêts pour les entreprises. Cette vidéo est accessible sur [www.caeb.fr](http://www.caeb.fr)

#### → Une plateforme collaborative pour les TPE : Kroqi



Pour mieux s'approprier la maquette numérique et du BIM, le Ministère du logement a décidé de mettre à disposition des TPE/PME une plateforme numérique publique et gratuite. Cet outil pédagogique met à disposition un espace de travail collaboratif avec des outils comme la visionneuse de maquette numérique du CSTB EveBIM et des applications diverses.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.kroqi.fr](http://www.kroqi.fr)



### LE DRONE

Le drone est un outil qui peut s'avérer utile sur un chantier de construction, de rénovation, pour réaliser l'inspection aérienne d'un bâtiment ou encore pour récolter des données thermographiques.

Equipé du matériel adapté, le drone peut notamment contrôler l'état d'une toiture, d'une cheminée, d'un ravalement de façade, traiter certaines surfaces, pulvériser de la peinture ou encore nettoyer.

Par ailleurs, il a un autre avantage dans le domaine de la sécurité. Il évite les risques d'accidents liés au travail en hauteur (plus d'échafaudage) et s'adapte à des situations très complexes (demandes d'autorisation diverses en mairies, etc..).

#### ⚠ Mise en garde sur son utilisation

Avant d'acheter un appareil et de l'utiliser, il faut penser à prendre connaissance de la réglementation en cours dans ce domaine sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire ([www.ecologique-solaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels](http://www.ecologique-solaire.gouv.fr/drones-usages-professionnels)) et vous renseigner pour déclarer celui-ci comme drone professionnel auprès de la DGAC (Direction générale de l'aviation civile).

#### → Des outils high tech au service des chantiers du bâtiment !

Divers fabricants inventent et commercialisent une panoplie d'outils, comme par exemple la mise au point d'un casque intelligent muni de capteurs sensoriels et de caméra. Ce casque peut identifier un circuit défectueux, analyser des données ou afficher une carte du lieu de travail. Il existe également un vêtement communicant, dont on active les fonctions lumineuses/chauffantes avec son smartphone. Et dernièrement, l'arrivée sur le marché d'un gant intelligent muni d'un scanner de code-barres, de capteurs de mouvements, d'un détecteur de chaleur...

Et nous ne sommes qu'au début de cette transformation numérique... mais que vont-ils imaginer encore ? Chantier à suivre !

# PRIME-ENERGIE-EDF.FR

## LE NOUVEAU DISPOSITIF CEE EN LIGNE

**E**n 2018, la CAPEB s'associe à EDF dans le cadre des CEE (Certificats d'Economies d'Energie) pour une période de trois ans.

**CE NOUVEAU DISPOSITIF SIMPLE ET INNOVANT VOUS OFFRE DE NOMBREUX AVANTAGES PERMETTANT DE DÉVELOPPER VOS VENTES.**

- gain de temps : c'est votre client qui crée son propre dossier CEE sur le site [prime-énergie-edf.fr](http://prime-energie-edf.fr),
- gain de trésorerie : pour chaque dossier validé, vous percevez une rémunération d'apport d'affaires,
- versement de la prime CEE au client par EDF sous forme de lettre chèque,
- une solution de financement personnalisée pour chaque client grâce aux prêt Dofinancement (ce financement est optionnel).

### COMMENT VOUS INSCRIRE ?



- connectez-vous sur l'URL du site communiqué par votre CAPEB,



- signez électroniquement une convention avec EDF,



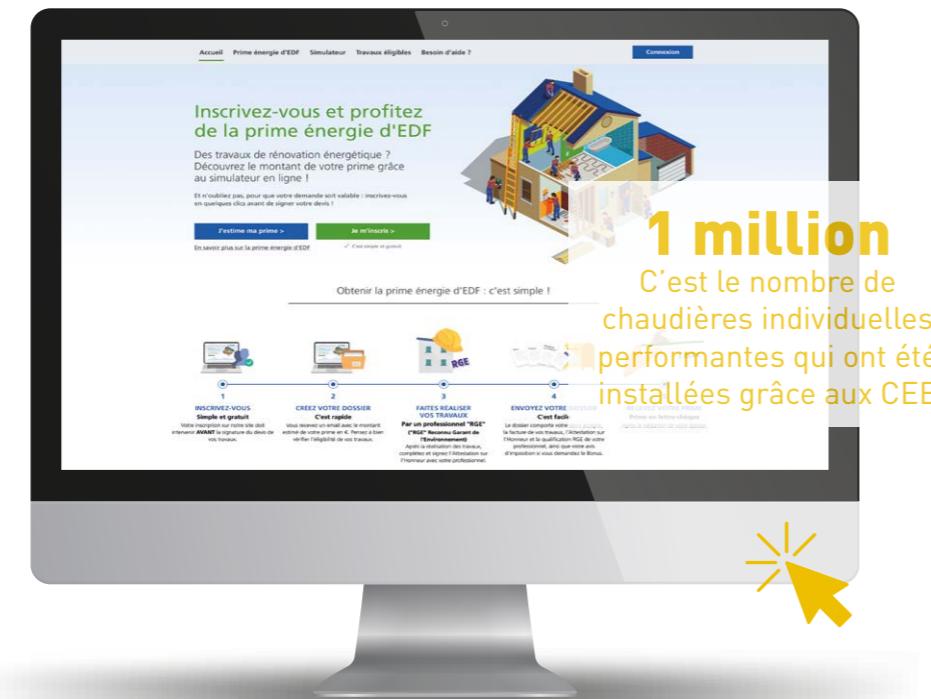
- validez votre inscription en cliquant sur le lien d'activation envoyé par mail,



- votre code professionnel est alors généré,



- accédez à votre espace personnel et gérez vos dossiers en ligne.



### ET APRÈS !

Tous les 4 mois, après validation des dossiers CEE finalisés par vos clients, vous recevez un récapitulatif. Document à vérifier !

Vous envoyez votre facture à EDF et vous obtenez son paiement sous 45 jours.

### POUR VOTRE CLIENT, LA PROCÉDURE EST SIMPLE ET RAPIDE GRÂCE AU SITE [PRIME-ENERGIE-EDF.FR](http://prime-energie-edf.fr)

Il s'inscrit gratuitement sur le site [prime-énergie-edf.fr](http://prime-énergie-edf.fr), avant la signature de votre devis !

Après avoir réalisé une simulation, il crée rapidement son dossier et saisit le **code professionnel** que VOUS lui avez transmis.

Il fait réaliser ses travaux par son professionnel RGE : c'est-à-dire vous !

Il finalise son dossier, toujours sur le site [prime-énergie-edf.fr](http://prime-énergie-edf.fr) après vous avoir fait signer l'Attestation sur l'Honneur, adresse le dossier à EDF et reçoit après validation sa prime par lettre chèque.

### BON À SAVOIR :

A partir de votre espace personnel, vous pourrez aussi :

- estimer le montant des primes de vos clients et votre rémunération,
- opérer le suivi des dossiers de travaux,
- éditer le flyer avec votre code professionnel à joindre au devis,
- retrouver les outils de communication comme la vidéo explicative à visionner avec vos clients.

### »»» ALORS, N'ATTENDEZ PLUS, A VOS PRIMES !

Rapprochez-vous de votre CAPEB départementale pour obtenir des informations supplémentaires.



# OPPBTP VOUS SIMPLIFIE LA PRÉVENTION EN QUELQUES CLICS

### Prévention BTP en direct :

**+ de 700**

entreprises en région Centre-Val de Loire ont appelé en 3 mois

### MondocuniquePrem's :

**146**

entreprises de

**- de 20**

salariés ont utilisé l'outil depuis le lancement en juin 2018

### RÉALISEZ VOTRE PREMIER DOCUMENT UNIQUE AVEC MONDOCUNIQUE PREM'S EN 3 CLICS

Vous n'avez pas encore réalisé votre Document Unique (DU) et voulez faire vos premiers pas en prévention ?

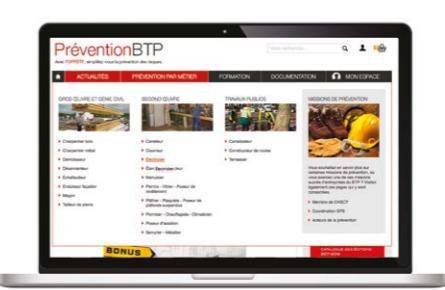
MonDocUnique Prem's est un service en ligne simple, qui propose les conseils essentiels permettant aux entreprises de démarrer leur action en prévention.

### Les 3 clics, pour définir votre prévention :

- 1 Je choisis mon métier parmi les 22 proposés



- 2 Je sélectionne mes risques (5 risques majeurs)



- 3 Je valide mes actions (3 actions par risque)



Cet outil simple, intuitif, avec des illustrations par métier et une évaluation basée sur des questions, (Est-ce fait ? Pas fait ? Est-ce à intégrer dans le plan d'action ...) permet de générer automatiquement un plan d'action et de rentrer dans un parcours d'accompagnement en prévention et plus globalement de développer la performance de l'entreprise.

Commencer votre première évaluation des risques sur [www.mondocuniqueprems.fr](http://www.mondocuniqueprems.fr)

**Le saviez-vous ?** votre CAPEB propose régulièrement des ateliers « DU - Évaluation des risques ». Animés par un conseiller de l'OPPBTP, ils vous permettront d'être accompagné par un spécialiste pour une évaluation des risques ou une mise à jour de celle-ci encore plus précise !

### DCLIC PRÉVENTION – MODULES DE E-LEARNING SUR LES ESSENTIELS DE LA PRÉVENTION

Ce service, à mi-chemin entre la sensibilisation et la formation, permet à tous les professionnels du BTP, de l'opérateur à l'encadrement, d'acquérir les savoirs essentiels en prévention en seulement 15 minutes. Dynamique et interactif, chaque module présente un thème de prévention du BTP à l'aide de vidéos de situations réelles filmées sur chantier, d'explications et de démonstrations par des préveteurs et des spécialistes métier et enfin d'un quiz interactif pour tester ses connaissances.

→ Retrouvez tous les modules proposés par l'OPPBTP sur [preventionbtp.fr/d-clic](http://preventionbtp.fr/d-clic)

# LES SITES ET APPLICATIONS QUI VOUS FONT GAGNER DU TEMPS ET DE L'ARGENT !

Il existe une multitude de sites internet ou d'applications (télécharger l'appli sur Google play ou App Store) qui simplifient les démarches administratives, procurent de nombreux conseils ou des aides techniques aux artisans.

Voici quelques exemples, qui sont essentiels mais...à chacun de faire sa liste et de les ajouter à ses favoris !



## Côté administratif

→ [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



Ce site permet d'obtenir rapidement et gratuitement des informations comme : une demande d'acte d'état civil, une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°3), une demande de permis de conduire, etc.

→ [www.secu-independants.fr/mon-compte](http://www.secu-independants.fr/mon-compte)



La Sécurité sociale pour les indépendants propose des services en ligne pour simplifier les démarches sociales des travailleurs indépendants. La création du compte se fait en 5 clics. Le titulaire aura accès à une liste de services sécurisés : obtenir des attestations, des relevés de carrière, faire une simulation de cotisations ou faire des paiements en ligne.

→ [www.probtp.fr](http://www.probtp.fr)



De nombreux services numériques y sont disponibles comme la couverture santé, l'assurance auto, l'habitation, l'épargne, la préparation à la retraite, les vacances.

→ [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr)



C'est le service d'information et d'accès au fichier national du permis de conduire. Il facilite la consultation gratuite du solde des points.

Avec le compte retraite, il est possible d'accéder en toute sécurité à une information personnalisée selon les régimes de retraite. Il est possible également d'effectuer des démarches et simulations.

→ <https://timbres.impots.gouv.fr>



Ce site permet d'acheter un timbre fiscal électronique pour un passeport, un permis, ou encore une carte d'identité. Le règlement s'effectue directement sur le site par carte bancaire. Il est délivré par email ou par SMS.

→ <https://ants.gouv.fr>

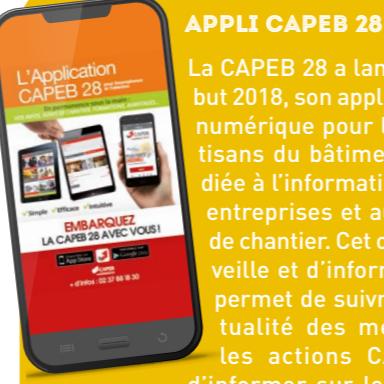


Le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, permet de faire une demande de carte grise pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion. Il donne aussi la possibilité de déclarer la cession de votre véhicule.

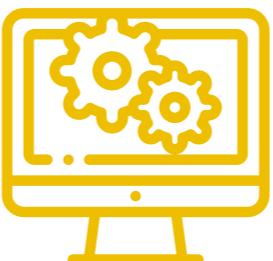
→ [www.telepoints.info](http://www.telepoints.info)



C'est le service d'information et d'accès au fichier national du permis de conduire. Il facilite la consultation gratuite du solde des points.



**APPLI CAPEB 28**  
La CAPEB 28 a lancé début 2018, son application numérique pour les artisans du bâtiment dédiée à l'information des entreprises et au suivi de chantier. Cet outil de veille et d'information permet de suivre l'actualité des métiers, les actions CAPEB, d'informer sur les dernières réglementations, gérer ou suivre les chantiers et rdv, etc.. Cette appli est gratuite ! Certaines fonctions sont exclusivement réservées aux adhérents de la CAPEB (connexion grâce à un code d'accès spécifique envoyé aux adhérents).



## Côté technique

→ [www.pladur-systems.com](http://www.pladur-systems.com)



Arthur, un nouvel outil numérique pour les plâtriers



Ce nouveau service totalement gratuit intègre trois grands outils de calcul : un sélecteur de systèmes avec calcul des quantitatifs pour plafonds démontables et cloisons, un calculateur de calepinage pour optimiser le travail en amont et un simulateur acoustique.



→ [www.rockclub.fr](http://www.rockclub.fr)  
Pour bénéficier d'avantages

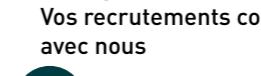


ROCKCLUB est le club de fidélité initié par ROCKWOOL pour récompenser les installateurs fidèles à ROCKWOOL.

Le club vous permet de cumuler des points à dépenser dans la boutique cadeaux et de bénéficier des meilleures promotions, participer aux réunions de lancement de nouveaux produits ou encore tester des produits. L'année 2019 sera riche en promotions et des produits éligibles seront de plus en plus nombreux.

La valeur ajoutée du club est de proposer une application simple, facile à utiliser avec un scan intégré. Inscrivez-vous au ROCKCLUB et surfez pour en découvrir tous ses avantages ! L'inscription et l'accès sont gratuits.

→ [www.partnaire.fr](http://www.partnaire.fr)



Vos recrutements commencent avec nous



Une agence d'intérim à votre écoute et proche de vous, qui vous aide dans le recrutement de vos futurs collaborateurs en intérim, cdd, cdi ou encore stagiaires et alternants, vous accompagne en matière de sécurité, vous propose des formations pour répondre à vos besoins de recrutement et vous conseille en RH et juridique.

Avec le partenariat CAPEB / PARTNAIRE des avantages tarifaires ont été négociés pour les adhérents !

→ DOM-Metalux : ENiQ APP



Cette nouvelle appli mobile permet de gérer la totalité des accès dotés de cylindres électroniques ENiQ. Grâce à votre smartphone, vous pouvez instantanément attribuer ou révoquer des droits d'accès ou encore ajouter des cylindres et programmer de nouveaux badges. Elle vous permet également de suivre, partager, et exporter les événements survenus dans votre installation.

→ L'application UZIN

Pour un sol parfait !



Facilitez votre quotidien ! Accédez à toutes les informations liées à nos produits, même sans connexion Internet. Pour chacun de vos projets, vous bénéficierez du calculateur de consommations et de l'appui de nos vidéos de mise en œuvre.

Retrouvez-nous sur les sites de UZIN Utz France : [www.uzin.fr](http://www.uzin.fr) et [www.wolff-tools.fr](http://www.wolff-tools.fr)

→ Waze

Pour aller plus vite sur les chantiers



Cette application est aussi efficace qu'un GPS et même plus ! Car elle informe en temps réel (grâce à sa communauté) des incidents de la route : zone à risque, objet sur la route, bouchons, accidents. Dans ce cas, elle propose un itinéraire bis ou plus rapide. A tester, elle est gratuite.

→ Essence & Co

L'appli pour faire des économies



C'est une appli simple et efficace qui renseigne sur les stations essence les plus proches ou les moins chères du coin !

Pas besoin de s'inscrire, pas de fonctions inutiles, il suffit de repérer la station essence et c'est tout ! Indispensable actuellement pour faire des économies !

# FRANCE NUM ENTRE EN ACTION DANS LES TPE !

Internet dans les TPE  
en chiffres c'est :

**1/3**

des TPE auraient  
un site Internet

la France est

**16ème sur 28**  
au niveau de l'utilisation  
du numérique

(sources Insee et indicateur DESI  
de la Commission européenne)



**L**e 15 octobre, le gouvernement a ouvert la nouvelle plateforme « France Num ». Elle s'adresse aux 3,8 millions de TPE et aux PME françaises qui souhaitent amorcer leur transformation numérique.

→ **Cette plateforme a été conçue pour les entreprises afin de les aider à recenser :**

- les bénéfices du numérique grâce au visionnage de vidéos (utiliser les données, développer sa clientèle en ligne, vendre sur Internet, améliorer les processus internes...),
- des outils d'auto-diagnostic,
- des spécialistes locaux, appelés activateurs,

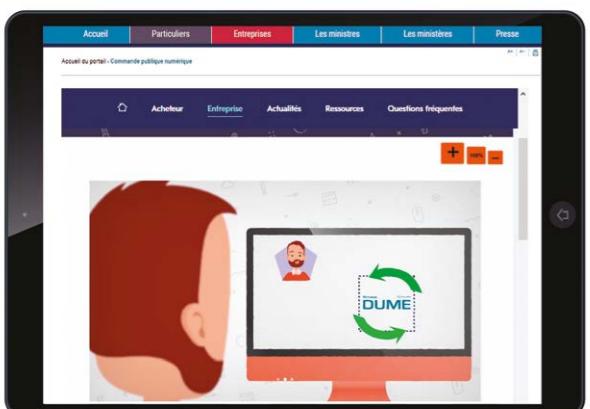
• des événements et des formations locales ,

• des informations sur la nouvelle réglementation européenne sur la gestion des données personnelles : la RGPD,

• des simulations de financement pour son projet numérique, avec une liste exhaustive des aides à disposition dans sa région. La démarche est simple, chaque entreprise peut y soumettre un projet, indiquer le nombre d'employés, l'ancienneté de la structure et le secteur d'activité, et connaître le montant de l'aide financière qui peut lui être accordée.

**L'objectif premier de cette plateforme est de pousser 1 million de TPE-PME supplémentaires à effectuer leur « premier pas numérique », soit la moitié des entreprises non-numérisées en France.**

## DÉMATÉRIALISATION EN ROUTE VERS L'AVENTURE



**D**ans le cadre du plan de modernisation de la commande publique, 2 faits marquants sont à retenir.

**1 MARCHÉS PUBLICS :**  
**100 % DÉMATÉRIALISATION**  
**DÈS LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018**

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, tous les marchés publics supérieurs à 25 000 euros hors taxes doivent être passés sous forme numérique.

L'ensemble de la procédure doit s'effectuer via une plateforme d'achat dématérialisée.

La CAPEB incite les entreprises à se connecter aux plateformes de marchés publics et à faire des tests à blanc pour s'entraîner avant d'y répondre.

Pour celles qui ne seraient pas sûres, des formations à la dématérialisation sont proposées par les CAPEB départementales.

Différents supports sont à votre disposition sur le site : [www.economie.gouv.fr/commande-publique-numérique](http://www.economie.gouv.fr/commande-publique-numérique)

### 2 LA FACTURE NUMÉRIQUE POUR TOUS EN 2020

La facturation dématérialisée est obligatoire pour les grandes entreprises depuis 2017, elle s'étend aux petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés) au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et aux très petites entreprises (moins de 10 salariés)

au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La facture électronique comporte les mêmes mentions obligatoires que son homologue papier mais des précautions complémentaires sont à mettre en place pour authentifier l'origine de la facture.

→ **3 possibilités :**

- une signature électronique via un certificat qualifié comme « CertimétiersArtisanat »,
- la mise en place de contrôles établissant un lien entre la facture et la transaction concernée,
- l'utilisation d'une norme acceptée par les deux parties permettant l'automatisation du traitement de la facture, comme l'utilisation d'un logiciel de gestion intégrée ou d'un fichier PDF.

→ **Votre CAPEB départementale est à votre disposition pour des informations complémentaires.**



## FAQ SUR LE PRELEVEMENT À LA SOURCE

**DOIS-JE RECTIFIER RÉTROACTIVEMENT LES MONTANTS DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE CALCULÉS INITIALEMENT À PARTIR DE LA GRILLE DES TAUX NON PERSONNALISÉS LORS DES MOIS PRÉCÉDENTS QUAND JE REÇOIS LE TAUX PERSONNALISÉ DE LA PART DE LA DGFiP ?**

Non, aucun calcul rétroactif n'est à faire. Il ne s'agit pas d'une erreur, le taux appliqué au moment du versement du revenu correspondant étant exact au regard des informations détenues par l'employeur (l'analyse serait différente si le taux non personnalisé utilisé était erroné par rapport au montant du revenu versé ou si un taux non personnalisé avait été utilisé alors qu'un taux personnalisé valide avait bien été transmis par la DGFiP avant la liquidation de la paie correspondante).

### UN JEUNE REJOINT MON ENTREPRISE, C'EST SON PREMIER EMPLOI, QUEL TAUX VA-T-IL AVOIR ?

Si l'administration fiscale n'a pas pu transmettre le taux de prélèvement à l'employeur (par exemple, pour une personne qui commence à travailler, ou les intérimaires, ou encore les jeunes à la charge de leurs parents), c'est le taux non personnalisé qui s'appliquera au salaire dans un premier temps. Ce barème correspond au revenu d'un célibataire sans enfant, et sera intégré dans les logiciels de paye.

Néanmoins un service est mis à disposition à compter de décembre 2018, sur Net-Entreprises, afin de permettre aux employeurs d'appliquer le taux personnalisé dès le premier versement de revenus, donc dès le premier salaire pour un nouvel embauché.

### MON EMPLOYÉ DÉBUTE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, QUEL TAUX VA-T-IL AVOIR ?

Si l'administration fiscale n'a pas pu transmettre le taux de prélèvement à l'employeur (par exemple, pour une personne qui commence à travailler), c'est la grille de taux votée en loi de finances qui s'appliquera au salaire dans un premier temps. Ce barème correspond au revenu d'un célibataire sans enfant, et sera déterminé par le centre gestionnaire de titres simplifiés.

### COMMENT S'EFFECTUE LE REVERSEMENT À L'ETAT ?

Les entreprises reverseront l'impôt à l'administration fiscale plusieurs jours après le versement du salaire. Elles bénéficieront d'un effet positif sur leur trésorerie, de 8 jours, 18 jours ou 3 mois selon la taille de l'entreprise. En effet, lesversements des montants prélevés seront opérés :

- pour les entreprises de plus de 50 salariés ayant une date limite de dépôt de la DSN au 5 du mois : le 8 du mois ;
- pour les entreprises de moins de 50 salariés ayant une date limite de dépôt de la DSN au 15 du mois : le 18 du mois ;
- pour les entreprises de moins de 11 salariés, sur option : possibilité de versement trimestriel.

### QUE SE PASSE-T-IL POUR LE CONTRIBUABLE EN CAS D'ERREUR, VOIRE DE FRAUDE OU DE DÉFAILLANCE DE L'EMPLOYEUR ?

La détermination du taux incombera à la seule administration fiscale : les risques d'erreurs de calcul du prélèvement par l'employeur lors du paiement du salaire sont donc limités puisque le revenu net imposable est déjà connu. Si les entreprises se trompent lors du calcul du prélèvement ou lors du versement du prélèvement à l'administration fiscale, elles seront responsables comme elles le sont aujourd'hui pour les cotisations sociales précomptées pour le compte de leurs salariés. Si les entreprises sont défaillantes dans le versement à l'administration fiscale de l'impôt prélevé sur les salaires de leurs employés, les services fiscaux utiliseront les prérogatives classiques à leur encontre, mais en aucun cas ils ne se tourneront vers le contribuable ayant déjà été prélevé. Cela fonctionne ainsi avec les cotisations sociales salariales. Ce cas de figure est cependant très limité : le taux de recouvrement des cotisations sociales est supérieur à 99 % dans le secteur privé, ce qui est légèrement supérieur au taux de recouvrement de l'impôt sur le revenu actuel, qui est de 98 %. → **Si vous avez d'autres questions sur la mise en place du prélèvement à la source :**

- [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)
- le numéro Impôts service : 0 810 467 687

## LE SITE LEBATIMENTARTISANAL.COM FAIT PEAU NEUVE



**C**réé et mis en ligne en mai 2010, le site [lebatimentartisanal.com](http://lebatimentartisanal.com) avait bien besoin de se refaire une jeunesse. C'est chose faite, il revient après une cure de jouvence bien méritée pour encore mieux vous accompagner au quotidien.

Le nouveau site [lebatimentartisanal.com](http://lebatimentartisanal.com), site compagnon du journal Le Bâtiment Artisanal, n'a plus grand-chose à voir avec sa précédente version. Résolument moderne, plus ergonomique, plus intuitif, conçu en « responsive design » il est maintenant consultable sur tous les supports pour vous accompagner et vous apporter toujours plus d'aide en rapport avec votre secteur et vos activités.

Véritable complément du journal « Le Bâtiment Artisanal », il en reprend les principales rubriques : l'actualité du monde de l'artisanat du bâtiment, des informations pour vous épauler dans la gestion de vos entreprises artisanales et toujours plus d'articles techniques pour vous aider au quotidien. Contrairement au journal, le rythme du site Internet est plus soutenu, il est hebdomadaire pour nous permettre de vous fournir toujours plus d'informations en temps réel. Comme c'était déjà le cas sur

l'ancienne version du site, une « newsletter » est diffusée chaque semaine.

Tout au long de l'élaboration et du développement de cette nouvelle version, nous avons apporté un soin tout particulier à en améliorer et à en simplifier la navigation ainsi que le confort visuel des lecteurs. Loin d'être figé, il s'enrichira tant que de besoin de nouvelles rubriques et de nouvelles fonctionnalités.

Pour se faire nous avons travaillé de concert avec l'équipe de Pixels ING pour vous offrir un site Internet qui n'a plus à rougir face à ce qu'il se fait aujourd'hui.

Mais assez de « blabla », nous vous laissons aller découvrir le NOUVEAU site Internet du journal Le Bâtiment Artisanal à l'adresse suivante : [www.lebatimentartisanal.com](http://www.lebatimentartisanal.com).

Source : Pascal Gires - le Bâtiment Artisanal

## DEFI-BAT.COM : UNE ACTION NUMERIQUE POUR LA RENOVATION

**L**e secteur du bâtiment tient une place d'importance dans les défis énergétiques, climatiques, économiques et sociaux qui touchent notre société. Pour atteindre les objectifs fixés par les différents Plans (Plan Bâtiment Durable et Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat), il est nécessaire d'accroître considérablement le rythme de rénovation énergétique.



Pour satisfaire ce marché grandissant de la rénovation, la structuration et la montée en compétence des entreprises sont nécessaires pour qu'elles soient en mesure de vendre cette rénovation et l'utilisation de matériaux innovants, à leur client.

C'est pourquoi 3 acteurs de la branche Bâtiment (dont CAPEB Centre) en région Centre-Val de Loire ont répondu à l'appel à projets PACTE 2017 (Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la Ruralité). Le projet Défi' Bat a fait partie des lauréats car il propose aux entreprises artisanales des outils pédagogiques innovants et didactiques permettant de comprendre les phénomènes de la thermique et d'acquérir un argumentaire commercial en faveur de la rénovation globale performante. Ces vidéos et la maquette de dé-

monstration instrumentée sont à disposition pour relever les défis de la construction et de la rénovation pour demain.

→ + d'infos : [www-defi-bat.com](http://www-defi-bat.com)



## CAPEB CENTRE MENE L'ENQUETE (EN LIGNE) !

**A**ctuellement l'activité dans le bâtiment redémarre doucement mais sûrement ! Les entreprises subissent des difficultés de recrutement ou de gestion RH. C'est-à-dire : manque de main-d'œuvre qualifiée sur le marché, débauchage (recrutement sauvage) d'ouvrier sur les chantiers, demande d'augmentation de salaires conséquentes par les salariés en poste, augmentation d'avantages, etc...

Afin de mieux comprendre les problématiques rencontrées sur le terrain, CAPEB Centre souhaite réaliser un état des lieux auprès d'un panel d'entreprises artisanales de la région Centre-Val de Loire. En janvier 2019, un questionnaire en ligne sera adressé aux d'entreprises.

Ce questionnaire ne prendra que quelques minutes et sera entièrement confidentiel. Aucune donnée personnelle ne sera divulguée.

Plus les réponses seront nombreuses, plus les statistiques seront proches de la réalité et les solutions envisagées seront en adéquation avec les attentes des entreprises.

Un calepin de résultats sera conçu et envoyé à toutes les entreprises artisanales de la région Centre-Val de Loire au cours du 1<sup>er</sup> semestre. Une synthèse des propositions y figura.

CAPEB Centre attend vos réponses avec impatience.

→ Alors tous cap' avec nous !

**4000** entreprises artisanales interrogées

**10 %** de taux de retour attendu



Pour la route, vous avez le GPS.  
Pour la musique, c'est la playlist.  
**Pour votre protection,  
Harmonie Mutuelle  
vous accompagne.**

Mutuelle soumise aux dispositions du Code de la mutualité. N° Siret 538 516 473  
Numéro LEI 969500JLUS1Z4HSG41D57. Site : [harmonie-mutuelle.fr](http://harmonie-mutuelle.fr)

**UN EXPERT DÉDIÉ VOUS CONSEILLE AU QUOTIDIEN ET VOUS AIDE À PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS POUR VOUS ET VOS SALARIÉS.**

- Près de 300 conseillers experts de la protection sociale pour maîtriser vos restes à charge.
- Un réseau de plus de 11 000 professionnels de santé et 1 000 établissements de soins partenaires pour vous garantir un service de qualité au meilleur coût.
- Plus de 380 intervenants spécialistes de la prévention pour réaliser diagnostics et plans d'actions pour répondre à vos questions de santé en entreprise.

**LE CHOIX POUR MIEUX DÉCIDER.**  
PRÉVENTION • SANTÉ • PRÉVOYANCE

Découvrez nos solutions sur  
[harmonie-mutuelle.fr/entreprises](http://harmonie-mutuelle.fr/entreprises)  
0 805 50 00 19 Service à appeler gratuit



**Harmonie  
mutuelle**  
GROUPE **VYV**

# LA LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL EST UN VIRAGE POUR L'AVENIR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

**C**'est en effet un tournant majeur, pour les professionnels par la transformation de l'apprentissage et de la formation continue, en simplifiant le contrat d'apprentissage, les aides publiques, les contributions formation et de leur recouvrement, les dispositifs pour les salariés.

## LA MOBILISATION DE LA CAPEB PORTE SES FRUITS !

Dès octobre 2017, le conseil d'administration de la CAPEB a approuvé les orientations

de l'artisanat du bâtiment pour cette réforme, reprises pour nombre d'entre elles, par la Résolution formation approuvée à l'Assemblée générale 2018.

Grâce à cette mobilisation, la CAPEB a remporté plusieurs victoires que l'on peut voir inscrites dans les dispositions de cette nouvelle loi.

## LA CAPEB RESTE VIGILANTE

Pour ce changement en profondeur, la CAPEB a déjà su convaincre les pouvoirs publics

de l'absolute nécessité d'une mise en œuvre progressive de la réforme pour ne pas casser l'existant. Effectivement la loi prévoit que l'évolution de l'apprentissage, de l'offre des prestataires de formation et des contributions s'effectuera sur trois années jusqu'en 2021.

Ainsi Constructys et le CCCA-BTP doivent en effet pouvoir se réformer tout en garantissant aux entreprises, aux salariés et aux apprentis une continuité de services et de financements.

# « MARESSOURCERH » UN PORTAIL POUR AIDER LES TPE-PME DANS LA GESTION DE LEUR PERSONNEL



**L**e portail « [maressourcerh.fr](#) » a été lancé par la Direccte et ses partenaires le 3 décembre dernier. Destiné à aider au quotidien les employeurs de TPE-PME dans la gestion de leurs ressources humaines, ce site d'information leur propose une large palette d'outils et d'informations pratiques.

L'ouverture de ce portail s'inscrit dans le cadre d'un plan gouvernemental d'actions pour accompagner, dans chaque région, le développement des TPE-PME et la qualité de l'emploi. Ce portail a bénéficié à la contribution active de plusieurs institutions et organismes régionaux, partenaires de l'État, qui ont accepté, dans ce cadre, de partager leur expertise et de mettre à disposition certains de leurs outils.

## DES OUTILS SIMPLES, CONCRETS ET GRATUITS

Pour répondre aux besoins des TPE-PME qui aspirent à optimiser et sécuriser la gestion de leur personnel, le site « [maressourcerh.fr](#) » met à leur disposition des informations et des outils opérationnels en proposant des conseils et des méthodes facilement applicables dans leur quotidien.

Le site est structuré en 4 rubriques principales :

- recruter un salarié,
- gérer son personnel,
- assurer la santé et la sécurité au travail,
- gérer la fin d'un contrat.

Dans chaque rubrique, une large palette d'outils et d'informations pratiques (fiches conseils, guides juridiques, mémos, lettres-type, sites internet de référence, simulateurs...) est proposée aux employeurs. Ces outils sont téléchargeables gratuitement.

## UNE GOVERNANCE PARTENARIALE

Un comité de pilotage associant tous les partenaires, veillera à mettre à jour le site, l'enrichira et l'adaptera en fonction de l'actualité réglementaire et des attentes exprimées par les chefs d'entreprises.

## UNE INVITATION À ALLER PLUS LOIN

Les TPE-PME qui souhaitent des précisions sur un sujet ou des conseils adaptés à leur propre situation, sont invités à contacter les organismes ou institutions ad-hoc de leur département, répertoriés dans la rubrique « recruter et développer mes compétences » du portail régional d'orientation « Connect'up », rubrique mise à jour par la Direccte.

**LES PARTENAIRES RÉGIONAUX, MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE :**  
Opérateurs de l'emploi : Pôle emploi, Association régionale des missions locales, APEC, AGEFIPH, Cap Emploi, EGEE, Prométhée Cher, Maison de l'emploi et des entreprises du Drouais. Organismes consulaires : CCI Centre, CRMA. Organismes partenaires collecteurs agréés : Agefos-pme, Opacalia. Branches professionnelles : FRSEA, CAPEB, FFB. Organisations patronales : MEDEF, U2P. Collectivité : Conseil régional (Dev Up).

Source : Direccte Centre Val de Loire

# NOUVEAU LE LIVRET D'ACCUEIL UN OUTIL RH DIGITAL

→ Facilitez l'intégration de vos nouveaux salariés dans votre entreprise



## 1 → U2P :

L'U2P -Union des entreprises de proximité- représente 2,3 millions d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales, soit les 2 / 3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales) et la CNATP (travaux publics et paysage).

## 2 → CPRIA :

Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle de l'Artisanat qui regroupe des représentants des employeurs et des représentants des salariés issus de petites entreprises.

**Vous pouvez consulter et télécharger l'intégralité du livret en suivant les liens suivants :**

- Site de l'U2P Centre-Val de Loire : <https://centre-valdeloire.u2p-france.fr>



- Site de la CPRIA : [www.cpria-centre.fr](http://www.cpria-centre.fr)



- Portail RH de la DIRECCTE : [direccte.gouv.fr](http://direccte.gouv.fr)



payés, la formation professionnelle, la protection sociale, la prévention.

Il a été conçu pour aider les chefs d'entreprise à construire un dialogue social régulier et durable avec leurs salariés.

Cet outil se présente sous forme de livret ou de fiches thématiques. Il aborde de façon simple et compréhensible des éléments fondamentaux du code du travail : le contrat de travail, le bulletin de paie, les congés de chacun.

# NÉGOCIATIONS PARITAIRES EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE APPLICABLES A PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN 2018



## SALAIRS MINIMAUX DES OUVRIERS DU BATIMENT

ENTREPRISE OCCUPANT  
JUSQU'À 10 SALARIÉS

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	CŒFFICIENT	SALAIRE MENSUEL MINIMAL (EN €)	SALAIRE HORAIRE MINIMAL (EN €)
Ouvrier d'exécution position 1	150*	1498,47	9,88
Ouvrier d'exécution position 2	170	1 526	10,06
Ouvrier professionnel	185	1 600	10,55
Compagnon Professionnel position 1	210	1 723	11,36
Compagnon Professionnel position 2	230	1 822	12,01
Maître Ouvrier ou chef d'Equipe position 1	250	1 921	12,66
Maître Ouvrier ou chef d'Equipe position 2	270	2 020	13,32

\* le coefficient 150 est déconnecté de la grille et fixé à la valeur indiquée.  
Partie fixe (PF) à 685,70 - partie variable (PV) à 4,94.

## GRILLES DES SALAIRES DES ETAM DU BATIMENT

Niveau A	1540 €
Niveau B	1626 €
Niveau C	1747 €
Niveau D	1862 €
Niveau E	2062 €
Niveau F	2367 €
Niveau G	2594 €
Niveau H	2821 €

Les grilles de salaires et les indemnités de petits déplacements des + de 10 salariés sont disponibles sur

[WWW.CAPEB-CENTRE.FR](http://WWW.CAPEB-CENTRE.FR)

Vos recrutements commencent avec nous

Notre équipe PARTNAIRE BTP vous accompagne dans tous vos recrutements en CDD, CDI et en INTERIM

Contactez-nous au 02 38 42 19 19 ou [orleans.btp@partnaire.fr](mailto:orleans.btp@partnaire.fr)  
8 rue du Faubourg Bannier - 45000 Orléans

EN TANT QU'ADHÉRENT, VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE NOMBREUSES RÉDUCTION\*.



## INDEMNITES DE PETITS DEPLACEMENTS DANS LE BATIMENT

ENTREPRISE OCCUPANT  
JUSQU'À 10 SALARIÉS

	INDEMNITES DE TRANSPORT	INDEMNITES DE TRAJET
Zone 1 A (0 à 3 Km)	0,00 €	0,00 €
Zone 1 B (3 à 10 Km)	3,49 €	2,43 €
Zone 2 (10 à 20 Km)	7,35 €	3,98 €
Zone 3 (20 à 30 Km)	10,86 €	4,88 €
Zone 4 (30 à 40 Km)	15,04 €	6,12 €
Zone 5 (40 à 50 Km)	19,26 €	7,64 €

L'indemnité de repas est fixée à 9,70 €.

**-15%**  
SUR VOS  
ASSURANCES  
PROS  
(dommages aux biens  
et RC professionnelle)

**-20%**  
SUR VOS  
ASSURANCES  
VÉHICULES  
UTILITAIRES  
ET ENGINS

DES QUESTIONS ? UN CONSEIL ?



GroupamaPRO  
0969 365 500  
\*Prix d'un appel local.



\* voir conditions auprès de votre conseiller  
Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire - Société d'Assurance Mutualle immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Crétteil sous le numéro 382 285 260, Entreprise Régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution située 4 Place de Budapest - 75356 Paris Cedex 09 dont le Siège Social est sis 161 Avenue Paul Vaillant Couturier - 94258 Gentilly Cedex - [www.groupama.fr](http://www.groupama.fr) - Document et visuels non contractuels - Crédit photo : Shutterstock - Création graphique : Communication commerciale Groupama Paris Val de Loire - 12/2018.

# LES CAPEB DEPARTEMENTALES A VOTRE ECOUTE !

## CAPEB DU CHER

Esp de l'Aéroport  
5 rue Didier Daurat  
18000 BOURGES  
☎ 02 48 50 04 38  
✉ 02 48 50 00 31  
✉ capeb18@wanadoo.fr

## CAPEB DE L'EURE ET LOIR

8 rue Gutenberg  
28600 LUISANT  
☎ 02 37 88 18 30  
✉ 02 37 35 11 12  
✉ contacts@capeb28.fr



## CAPEB DE L'INDRE

132 route de Blois  
36000 CHÂTEAUROUX  
☎ 02 54 08 56 79  
✉ 02 54 08 56 75  
✉ capeb-indre@wanadoo.fr

## CAPEB DE L'INDRE ET LOIRE

1, allée du Petit Cher  
BP 70335  
37553 Saint Avertin Cedex  
☎ 02 47 37 88 75  
✉ 02 47 38 73 97  
✉ contact@capeb37.fr

## CAPEB DU LOIR ET CHER

1 rue Franciade  
41260 La Chaussée Saint Victor  
☎ 02 54 78 50 13  
✉ 02 54 78 30 81  
✉ contact@capeb41.fr

## CAPEB DU LOIRET

42 rue de Coulmiers  
45000 ORLÉANS  
☎ 02 38 81 06 76  
✉ 02 38 62 00 43  
✉ contact@capebloiret.fr

## CAPEB CENTRE-VAL DE LOIRE

42 rue de Coulmiers  
45000 Orléans  
☎ 02 38 53 21 48  
✉ accueil@capeb-centre.fr  
网址 www.capeb-centre.fr



SUIVEZ TOUTE L'ACTUALITE  
DES CAPEB DEPARTEMENTALES

/ [WWW.CAPEB-CENTRE.FR](http://WWW.CAPEB-CENTRE.FR)

